

Règlement d'Ordre Intérieur

Accueil extrascolaire de la commune de HAMOIS

Horaires - Lieu - Conditions

L'accueil se déroule dans les locaux de l'Office de la culture de Hamois (voir adresse de contact) de 12 à 18 heures le mercredi après-midi et de 7h30 à 18h lors des journées pédagogiques.

Si exceptionnellement les parents sont dans l'impossibilité de reprendre leur(s) enfant(s) à l'heure, il est demandé de prévenir du reta

Inscriptions

Les inscriptions sont prises au moyen du document d'inscription dûment complété et signé par les responsables légaux (fiche signalétique, fiche médicale...).

Lors de la remise de ce document, les parents signalent le type de fréquentation de l'enfant : systématique (l'enfant est présent chaque semaine) ou ponctuelle.

Dans le cas d'une présence ponctuelle, le parent prévient la coordinatrice par téléphone, fax, e-mail ou courrier au plus tard deux jours (lundi 18 heures) avant la prise en charge.

En cas de changement de coordonnées (no de téléphone, adresse,...) et pour les inscriptions, les parents en informent la coordinatrice.

Sarah Leclercq
☎ / 📠 : 083/61.11.91
extrascolaire@hamois.be
Rue d'Hubinne, 25
5360 HAMOIS

Arrivées et retours des enfants

Pour l'accueil du mercredi, un ramassage en bus scolaire est prévu pour se rendre à l'accueil. Si l'enfant ne le prend pas, le parent le signale préalablement.

Lorsque l'enfant doit être repris par une personne non habituelle, cela doit être spécifié lors de l'inscription ou par une demande écrite des parents. Les accueillantes ne sont pas tenues de laisser partir les enfants si cela n'a pas été signalé au préalable.

Si votre enfant peut se rendre seul à une activité sportive se déroulant à la Plaine d'Hubinne, il faut obligatoirement une autorisation écrite des parents et le milieu d'accueil ne peut être tenu responsable en cas d'accident sur le trajet menant à l'activité ou lors de cette activité

Nécessaire à emporter

L'enfant apporte son repas de midi et ses collations (fruits, petite bouteille d'eau...), langes et lingettes si nécessaire.

Encadrement

Pour permettre des activités adaptées aux besoins de chacun, des sous-groupes sont constitués en fonction de l'âge des enfants.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de personnes qualifiées désignées par la Commune. Celles-ci sont chargées de l'animation et de la gestion des activités.

Au niveau du taux d'encadrement pour plus de 3 heures consécutives, le milieu d'accueil tend à assurer la présence au minimum d'une accueillante pour 8 enfants (âgés de moins de 6 ans) et d'une accueillante pour 12 enfants (âgés de plus de 6 ans)

Activités

Un planning d'activités est établi pour le trimestre par l'équipe d'animation. Parmi les activités proposées, on retrouve du sport, des bricolages, des jeux en extérieur,...

Vous recevez régulièrement les informations concernant les projets, thèmes, sorties prévues, nécessaires spécifiques à apporter...

Avertissement

Les objets dangereux, tranchants ou coupants sont interdits. L'apport de GSM ou d'autres objets de valeur est également prohibé. En cas de non-respect de ces consignes, ces objets se verront confisqués.

Afin de veiller à l'épanouissement et au respect de chacun, les comportements inappropriés à la vie de groupe seront traités par des mesures adéquates.

Paiement

Pour les mercredis après-midi, la participation financière parentale s'élève à 2.50 euro si le départ se fait avant 15h et 5 euros si le départ se fait après 15h.

Pour une journée de stage ou une journée pédagogiques, un forfait de 10 € est demandé.
40 euros pour un stage de 5 jours et 35 euros pour un stage de 4 jours.

Le paiement se fait par carte prépayée payable par virement bancaire :

BE25 0910 1795 0382 (Au nom de : Administration Communale Hamois- Rue du Relais 1
5363 Emptinne) en indiquant la **communication suivante** :

NOM et PRENOM de l'enfant participant à l'accueil.

Il est impératif de s'assurer qu'il reste un montant disponible sur la carte prépayée.